

16 février 1872

## CIRCULAIRE AU CLERGE

MONTRÉAL, LE 16 FÉVRIER 1872.

Monsieur le Curé,

Je m'empresse de vous adresser ci-dessous la Circulaire de Monseigneur l'Archevêque de Québec, en date du 9 Février courant, concernant le Jeûne et l'Abstinence.

Vous lirez et commenterez cette Lettre qui s'applique à ce Diocèse comme à l'Archidiocèse de Québec, afin que la discipline y soit uniforme en des points si importants.

Mais vous insisterez sur les raisons qu'il y a à donner aux fidèles, pour qu'ils observent strictement le jeûne et l'abstinence dont la rigueur se trouve aujourd'hui si considérablement mitigée par la nécessité des temps et des circonstances que l'on ne peut que déplorer.

Dans le ferme espoir que l'on respectera du moins ces lambeaux de l'ancienne discipline,

Je demeure bien sincèrement,

Monsieur,

Votre très-humble et tout dévoué serviteur,

† IG. EV. DE MONTRÉAL.

(No. 15)

(CIRCULAIRE AU CLERGÉ)

{ Archevêché de Québec,  
9 Février 1872

Monsieur le Curé,

A plusieurs reprises déjà, j'ai été consulté sur quelques points de notre discipline en ce qui regarde le jeûne et l'abstinence. Avant de répondre, j'ai voulu prendre l'avis de Nos Seigneurs les Evêques de la Province, afin de ne point rompre l'uniformité de discipline si désirable en ce point comme dans les autres. Pour la même raison je répons aujourd'hui par une circulaire.